

■ LES PROPOSITIONS DU RAPPORT

Proposition n°1 : Suivre une approche globale : intégrer le Canal Seine Nord Europe dans le réseau Seine Escaut dans une logique économique et européenne en vue de profiter d'un effet réseau.

- Engager les investissements de façon à maximiser l'effet réseau
- Cohérence de la qualité de service sur le réseau
 - ▶ Cohérence dans les plages 'ouverture du réseau en lien avec la montée en charge des besoins
 - ▶ Mise en place d'un Service d'Information Fluvial sur le périmètre Seine Escaut
- Compétitivité des ports maritimes – question de l'accès fluvial
- Créer les conditions d'un accès direct de Port 2000 au réseau Seine-Escaut performant

Proposition n°2 : l'approche progressive, répondre aux besoins des marchés dans une logique de relance de la croissance et d'intérêt économique

- Réalisation du tronçon central prioritairement selon un projet reconfiguré pour un coût de 4500MEUR2013 HT
- Présenter une date d'ouverture du tronçon central à l'horizon 2020/2023, pour profiter d'un effet réseau rapidement
- Réalisation de travaux sur les axes selon des priorités de qualité de service, et en veillant à des travaux dès 2014/2015
- Réalisation des plateformes multimodales selon les besoins du marché

Proposition 3 : un aménagement durable privilégiant le partenariat et les réalités locales

- Laisser à l'initiative locale les plateformes et leur développement avec en premier lieu les Régions, les Départements et EPCI, associant l'Etat, VNF et les acteurs privés
- Préserver une approche progressive avec des plateformes qui seront réalisées selon le besoin du marché. Des réservations foncières sont gardées pour préserver l'avenir.
- Prévoir pour les Plateformes des standards de construction en lien avec la transition énergétique (solaire, hydroélectricité,...)
- Renforcer la démarche d'autonomie énergétique du canal, voire d'une contribution positive S'inspirer des méthodes HQE Bâtiments ou Route Durable, en ayant recours si besoin à une certification

Proposition n°4: le portage par une société de projet, au service du développement économique et du report modal sur le périmètre Nord du réseau Seine Escaut

- Créer par une disposition législative une société de projet qui associera l'Etat, VNF, les collectivités et sera ouverte à d'autres partenaires
- Confier à la société de projet la maîtrise d'ouvrage du projet
- Conférer un objet de développement économique et de report modal sur le périmètre nord de Seine Escaut (Oise/Nord Pas de Calais/Picardie) à cette société de projet
- Financer l'infrastructure grâce à un partenariat et un plan de financement équilibré: l'Europe (40%), les collectivités et l'Etat (à parts égales) et l'emprunt
- Réflexion sur une recette dédiée pouvant être liée aux incitations au report modal

Proposition N°5 : Nomination d'un coordinateur national

Sur le modèle de l'Europe, qui nomme un coordinateur pour chacun de ses corridors prioritaires, le coordinateur national, personne indépendante, veille à l'avancement, à l'écoute mutuelle de l'ensemble des parties intéressées. Le coordinateur participera à la conférence intergouvernementale.

Proposition N°6 : une gouvernance partenariale au niveau Seine Escaut renouvelée

- Proposition d'implication des Pays Bas en lien avec les nouvelles dispositions du Mécanisme d'Interconnexion pour l'Europe Association des partenaires wallons et flamands dans le cadre de sujets spécifiques (innovation, tronçons transfrontaliers,...)

Proposition n°7 : une politique de report modal vers la voie d'eau et le fer qui assure la complémentarité avec le transport routier

- La réflexion sur un objectif quantitatif de répartition modale à l'horizon 2030
- Inciter une répartition modale des ports maritimes Accompagner formation et les jeunes professionnels du transport de marchandises
- Renforcer l'appui en matière fluviale vers le développement des activités en bord à voie d'eau
- Prévoir des dispositifs d'incitation à s'engager dans la voie d'eau et report modal ; notamment par des actions d'information